République Française — Département de la Dordogne

QUATRIÈME CIRCONSCRIPTION

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

du 12 Mars 1978



Jean PRADINES

Liste de candidature : La

Démocratie Chrétienne

pour une Majorité élargie, derrière le Président GISCARD D'ESTAING *(pour un mandat-contrat de 2 ans)*

Candidat de la Majorité Présidentielle pour une 3e voie.



Marie-Thérèse LITHIX

ELECTRICES, ELECTEURS, CHERS AMIS,

Le candidat Démocrate Chrétien qui a l'honneur de se présenter à vos suffrages du 12 Mars prochain, sous les couleurs d'une formation politique en dehors des autres partis de la Majorité actuelle, laquelle désire pouvoir élargir la Majorité à venir, en lui donnant un idéal et une possibilité d'alternance dans le calme et par l'union.

Certes, la Démocratie Chrétienne (formation nullement d'ordre confessionnel) est dans la Majorité, mais elle y entre pour infléchir sa politique, car elle ne peut approuver entièrement son bilan. Bilan positif sur de nombreux points, notamment au point de vue social, et pour la remise en ordre de notre économie.

Cependant, d'autres mesures, qu'elle n'approuve pas, sont intervenues dans le domaine de la famille, car il est faux de dire qu'il faut aligner la loi sur les mœurs. Il faut aligner la loi sur la règle morale et proscrire toutes les dispositions facilitant la société dite « permissive ».

Elle affirme que, quelle que soit la valeur des remèdes techniques apportés pour juguler l'inflation et le chômage — et ceux de **Raymond BARRE** sont bons — ils seront vains si d'abord n'est pas résolue la crise morale. Car inflation et chômage ne seront résorbés que dans un climat de confiance restauré et maintenu.

La Démocratie Chrétienne propose la relance de l'espérance et la restauration de la confiance, par l'appel aux valeurs morales, c'est-à-dire, dans notre vieux pays de chrétienté, par l'appel aux valeurs chrétiennes.

UN MANDAT-CONTRAT DE DEUX ANNÉES...

Pourquoi cette candidature pour un mandat de seulement deux années ? La durée des mandats électifs (de celui du Président de la République à celui du Conseiller Municipal), sont beaucoup trop longs, ce qui rend, en général, le Député en un authentique fonctionnaire, d'esprit et d'action, sans réaction positive en faveur des intérêts de ses électeurs, de sa Circonscription et du sens de l'Etat.

Aussi, contre le cumul des mandats en une seule main, principe négatif et peu démocratique, empêchant de nombreux Français de pouvoir participer à la vie politique du pays, et d'ouverture en participation des jeunes, chose pourtant d'une importance primordiale, vitale, logique et équitable

Egalement, devant « le sommeil parlementaire » persistant de notre Circonscription, depuis une vingtaine d'années, et qui s'annonce devant continuer encore pour 5 ans, de par les très reposantes déclarations des principaux candidats du terroir, et après le 20 Mars 1978.

Enfin, parce que ce candidat Démocrate Chrétien est bien moins connu que tous les autres candidats de la Circonscription, habitués de toute confrontation électorale depuis plus de dix années au moins.

Ce qui fait qu'au cas d'élection, il viendra remettre son mandat de Député au jugement et à la décision de ses électeurs (par Canton électif), en cas de décision défavorable à son action parlementaire de deux années, il remettra aussitôt sa démission de Député, bien sûr, décision à la majorité simple des électeurs.

Cette proposition personnelle, établie sur acte notarié et enregistré.

Le programme d'action de ce candidat Démocrate Chrétien, le voici :

Pas de promesses (sauf 3), mais des nécessités à réaliser. Les trois promesses sont les suivantes :

— Dépôt aussitôt ouverture de la première session de la nouvelle Assemblée Nationale, d'un projet de loi portant **AMNISTIE** de droit commun, très large et généreuse, touchant particulièrement les condamnations des jeunes, des femmes, avec une réserve pour les délits de violence (afin de créer un climat le plus serein possible de confiance et de clémence) ;

— Création d'une maison **« de l'union active »,** avec un palier pour les Anciens Combattants et Victimes de Guerre, un palier pour les anciens, un palier pour les jeunes, un palier pour les femmes, un palier pour la famille, un palier pour les sports, enfin, un palier pour les artistes et les inventeurs (contacts déjà pris à cet effet, reposant surtout sur moyens financiers) ;

— La création d'un Conservatoire du **Périgord Noir** de Comédie, Déclamation et Art Dramatique (premiers contacts pris aussi) ;

Les nécessités à réaliser, dans les domaines les plus étendus, et qui touchent l'ensemble de nos concitoyens, et les intérêts vitaux de tous :

— Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre, les Veuves, les Invalides, les Handicapés, les Victimes Civiles du Travail et Accidentés de la Circulation (le candidat lui-même étant grand Invalide de Guerre) ;

— Les Anciens Combattants d'Afrique du Nord (leurs droits absolus), le candidat lui-même Ancien d'Algérie, cité au feu et blessé dans les Djebels) ;

— Les Combattants Prisonniers de Guerre, pour leurs droits absolus et la parité avec les autres Combattants, les Harkis (lui-même ancien Chef de S.A.S. Algérie) ;

— Les retraités civils et militaires, pour la défense de leurs droits de celui de leurs veuves (retraite de réversion à porter au moins à 60 % de celle de leur époux disparu), le candidat lui-même retraité, tant militaire que civil — suppression des échelles de soldes des sous-officiers et majoration d'annuité pour les fonctionnaires, pour travaux à créer ;

— Augmentation importante des allocations familiales (50 % d'ici Janvier 1979) ;

— Création d'une prestation, dite « Service National » pour les familles ayant un fils appelé sous les drapeaux, calculée sur le S.M.I.C., et progressif suivant les ressources familiales, payée par les Caisses d'Allocations Familiales, sans formalité autre que le certificat de présence aux Armées ;

— Maintien des allocations familiales jusqu'à 25 ans, pour études classiques, techniques, professionnelles, et aux handicapés ;

— Dans le domaine des Agriculteurs, étude permanente des prix agricoles, la mobilité nécessaire du « franc vert » par confrontation constante entre les exploitants agricoles et le gouvernement, appui à leurs Syndicats ;

— Pour les retraités et leurs épouses, du domaine agricole, alignement sur le S.M.I.C. à un niveau suffisant, de leurs retraites et pensions ;

— Pour les cadres, défense de leurs droits, de leur qualité professionnelle ;

— Pour les Artisans et les Commerçants, appui constant en leur faveur ;

— Suppression de la T.V.A. sur les produits alimentaires, sur les organisations sportives, diminution de la T.V.A. sur tous les articles, aménagement des pourcentages en calcul simple, de 5 points en 5 points, et non fractionnés ;

— Défense de l'Enseignement Libre, ses besoins, son existence, ses droits ;

— Loi-cadre pour les jeunes (de la fin de la scolarité à l'âge de 30 ans) ;

— Loi en faveur des femmes, la défense de leur dignité, leurs droits à la parité de leur salaire, par rapport aux hommes, leur protection physique, par des mesures judiciaires suffisantes et impérieuses, le respect de la mère de famille célibataire ;

— Création du salaire de la mère de famille au Foyer, calculé sur le S.M.I.C., avec les avantages sociaux du travailleur actif (Sécurité Sociale, Retraite, etc.) ;

— Création de grands travaux pour résorber le chômage, supprimer l'immigration et revoir la politique amorcée du retour des Etrangers travailleurs dans leur pays (avec indemnisation).

Voilà un programme d'action ; il n'est pas complet, mais peut être la base de l'action parlementaire de ce candidat. Il le sera, si élection le 20 Mars 1978.

Jean PRADINES
DÉMOCRATE CHRÉTIEN

Sa Suppléante (23 ans) :
Marie-Thérèse LITHIX

Vu : *Les Candidats.*

IMP. DU SARLADAIS - SARLAT